

L'an deux mil vingt, le vendredi 22 janvier 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes ; Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET, Christine LEHEUTRE ; Hervé LE DROUMAGUET ; Maryse VOITANT ; Thierry MERLE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Mme Sandrine LEPINE ; Aziz ERRADDAF ; Jean-François GROSSET ; Sylvie DELACOUR, Emilie POUGET ; Claude TOME, Vincent FABRE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Aziz ERRADDAF.

Convocation du : 15/01/2021 **Affichage convocation** : 15/01/2021.

Affichage délibération : 15/01/2021.

Conseillers en exercice : 15 **Présents** : 15 **Votants** : 15 votants

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :

Le contrat groupe d'assurances statutaires du CDG 60 garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers écoulant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité, ...).

Il est conclu pour une durée de quatre ans et 6 mois et arrivera à échéance et terme le 31 décembre 2025.

C'est pourquoi, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise va entamer la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique.

La collectivité est soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurance peut se rallier à la procédure effectuée par le CDG 60. La mission alors confiée au CDG 60 doit être officialisée par une délibération permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

La procédure de consultation conduite par le CDG 60 comprendra deux garanties :

- Une garantie pour les agents relevant de la CNRACL.
- Une garantie pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public)

Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance :

L'intercommunalité disposait du pacte financier pour organiser ses relations financières avec les communes. Depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, elle peut élaborer aussi un pacte de gouvernance. Le but est cette fois d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. La décision de sa préparation intervient après chaque élection locale, ou toute opération de fusion ou de partage de communauté.

Un projet de Pacte de Gouvernance a été voté par le Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2020. Chaque assemblée délibérante, membre de la Communauté de Commune des Deux Vallées doit donner son avis.

Les membres du Conseil Municipal a donné un avis favorable.

Demande de subvention DETR 2020 : enfouissement des réseaux RD 66 :

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'enfouissement des réseaux sur la RD 66 – rue du Maréchal Joffre pour un montant de travaux estimé à 108 864,79€ HT

Le conseil municipal doit de nouveau solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40% pour la partie TELECOM seulement.

Renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier – Désignation du conseiller municipal suppléant :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune doit procéder au renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

Il y a lieu de désigner un délégué suppléant qui remplacera le maire en cas d'absence au sein de la CIAF.

Le Conseil Municipal désigne les personnes suivantes :

Délégué suppléant : Jean François GROSSET, par 15 voix

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET :

Compte tenu de l'augmentation des effectifs au périscolaire et à la cantine, il convient de renforcer les effectifs du service périscolaire / restauration scolaire.

A ce titre, il y a de créer un emploi permanent d'animateur territorial, sur un grade d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 29 heures hebdomadaires annualisées, soit 29 /35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Divers :

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des différentes cartes de remerciement de certains administrés pour la distribution des brioches et des bons d'achat ;
- La commune a signé avec la préfecture de l'Oise, une convention pour la mise en place du PVE (Processus de la Verbalisation Electronique) ;
- Monsieur Charles DHILLY de la société LOCAPPART est venu présenter un projet de 5 petites maisons qui pourrait être mis en location. Le projet se situerait à côté de l'église. Le projet reste intéressant. Le conseil municipal est en réflexion sur le sujet.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre ;**

**Le Maire,
Rémy CUELLE.**

